

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT

DE LA HAUTE-SAVOIE

Affichage de la Convocation

12 juin 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 26 juin,

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers
s'est réunie en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 12h30,
suivant convocation légale du 12 juin 2024.**Nombre de délégués présents ou représentés : 6****Présents titulaires :** Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes),**Présents suppléants :** Monsieur David FAVRE (GE), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),**Absents excusés :** Monsieur Pierre MAUDET (GE), Madame Nuria GORRITE (VD), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes),**Secrétaire de séance :** Monsieur Julien BOUCHET

N° 07/24 – Budget supplémentaire 2024

Le budget primitif pour 2024 ayant été voté le 27 février 2024 sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2024.

Ce budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise dans le budget 2024 des résultats de l'exercice 2023, au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation des résultats en section de fonctionnement et d'investissement.

Il permet par ailleurs de procéder à l'ajustement de dépenses de fonctionnement.

Concernant la section de fonctionnement, il est nécessaire d'inscrire les montants suivants :

A. Dépenses**- Chapitre 011 – compte 611 : - 468 630 €**

- Réduction des montants prévus pour l'indexation des lignes tpg anciennes DSP au titre de l'année 2023, à la suite de la parution des indices définitifs et à l'avenant 6 du lot 1 : - 672 161 €. Cette diminution se répartit ainsi :
 - - 301 180 € pour le Canton de Genève
 - - 86 797 € pour la CCG
 - - 272 330€ pour la CAPG
- Avenant 6 lot 1 lignes tpg ancienne DSP : l'offre réduite en 2023 a entraîné une baisse de la CFF qui lors du budget primitif avait été estimée à 366 545 € et qui finalement est de 396 084 € soit une régularisation de -29 539 €. Cette baisse se répartit ainsi :
 - - 27 125 € pour le Canton de Genève
 - - 2 414€ pour la CAPG
- Inscription des dépenses pour les compensations Declic sur les lignes 272 et 274 : 209 362 €, prises en charge exclusivement par la Région

- Inscription de la dépense liée à la mise en œuvre d'une course supplémentaire sur la ligne 274 à partir du 02 septembre prochain : 23 708 €, cette dépense se répartit ainsi :
 - 11 854 € pour le Canton de Genève
 - 11 854 € € pour la Région
- Chapitre 66 (charges financières) – compte 666 (pertes de change) : 50 000 €. Ce montant est pris en charge selon la clé de répartition entre les membres financeurs soit :
 - 40 450 € pour le Canton de Genève
 - 9 550 € pour la CCG
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) – compte 673 : 1 138 386.32 € au titre des trop perçus auprès des membres pour l'année 2023, répartis ainsi :

Canton de Genève	259 285,38 €
Canton de Vaud	36 502,07 €
Pays de Gex Agglo	118 472.96 €
CCG	43 155,89 €
Thonon Agglomération	326 384,68 €
RAuRA	354 585,34 €

- Chapitre 68 (dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions) – compte 6817 : 38 288.19 €. Cette provision est obligatoire en raison d'une créance de plus de 2 ans (débitaire public SNCF – montant minimum de 15%).
- Chapitre 022 (dépenses imprévues) : 250 000 €

Total des dépenses : 1 008 044.51 €

B. Recettes

- Chapitre 002 (excédent cumulé de fonctionnement) : 2 205 189.83 €
- Chapitre 74 : - 468 630 €
 - Compte 7472 : 221 216 €
 - Compte 7475 : -361 541 €
 - Compte 7478 : -328 305 €
- Chapitre 76 (produits financiers) – compte 766 (gain de change) : 50 000 €. Cette recette est partagée entre les membres financeurs, selon la clé de répartition, soit :
 - 40 450 € pour le Canton de Genève
 - 9 550 € pour la CCG
- Chapitre 77 – compte 778 : 55 884.52 € (reliquats à percevoir des membres au titre de l'année 2023, répartis ainsi :

Canton de Genève	13 024,50 €
Canton de Vaud	8 561,45 €
Pays de Gex Agglo	2 999,88 €
CCG	45,60 €
Thonon Agglomération	22 900,00 €
RAuRA	8 353,09 €

Total des recettes : 1 842 444.35 €

Concernant la section d'investissement, il est nécessaire d'inscrire les montants suivants :

A. Dépenses

- Chapitre 27 (autres immobilisations financières) – compte 275 dépôts et cautionnements versés) : 4 527 € (caution liée aux nouveau locaux – bâtiment le Salève / Centre des Conventions)

Total des dépenses : 4 527 €

B. Recettes

- Chapitre 27 – compte 275 : restitution caution versée pour les locaux dans domaine de Chosal : 2 055 €
- Chapitre 001 (excédent cumulé d'investissement) : 66 104.46 €

Total des recettes : 68 159.46 €

Par ailleurs, il convient de reprendre l'échéancier des appels de fonds prévus pour l'année 2024, pour le Canton de Vaud, adopté lors du Budget Primitif. En effet, dans le cadre du financement TRV des lignes 814 et 818, il convient d'isoler dans les montants versés par le Canton de Vaud, les prestations faisant l'objet du Plan Climat. Afin de respecter cette disposition, l'échéancier des appels de fonds du Canton de Vaud est modifié de la façon suivante :

Echéance	1er	2ème	3ème	TOTAL
Part	40%	10%	10%	
Date d'appel	31/03/2023	01/07/2023	01/09/2023	

		1er	2ème	3ème	TOTAL
Administration		14 667 €	18 334 €	3 667 €	36 667 €
	Total	14 667 €	18 334 €	3 667 €	36 667 €
Exploitation	Ligne 814 hors plan climat	141 546 €		1 437 €	142 983 €
	Ligne 818 hors plan climat	50 425 €		9 969 €	60 394 €
	Plan climat - 814			210 882 €	210 882 €
	Plan climat - 818			65 668 €	65 668 €
	Total	191 971 €	0 €	287 956 €	479 927 €
Etudes	Etudes	3 370 €	4 213 €	843 €	8 425 €
	Total	3 370 €	4 213 €	843 €	8 425 €
Communautés Tarifaires	Total	0 €	0 €	0 €	0 €
Investissement	Charges générales	600 €	750 €	150 €	1 500 €
	Total	600 €	750 €	150 €	1 500 €
Total		210 608 €	23 296 €	292 615 €	526 519 €

Il est par conséquent demandé à l'Assemblée d'approuver le budget supplémentaire ainsi présenté.

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget supplémentaire 2024, ci-annexé,

APPROUVE l'échéancier ainsi repris

AUTORISE Monsieur le Président, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 26 juin 2024

Le Président
Patrice UNAND

